### **Comment devenir membre de l’UPMC ?**

**Pour devenir membre, il faut :**

1. Etre un professionnel actif de la communication, c’est-à-dire occuper des fonctions à titre principal ou avoir la charge d’activités de communication.
2. Télécharger ci-dessous le formulaire de candidature.
3. Quand le formulaire est dûment complété, cliquer sur le bouton SOUMETTRE au bas du document  et  joindre à l’envoi **une lettre de motivation et un CV complet**.
4. Optionnel — si le candidat est employé et soutenu par son employeur (paiement de la cotisation), remplir également l’attestation de l’employeur en bas de formulaire confirmant les responsabilités du candidat en matière de communication. Un directeur ou responsable d’entreprise en est dispensé.

**[TÉLÉCHARGER ICI LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE](https://www.upmc.be/formulaire-de-demande-d-admission-a-l-upmc/)**

Le candidat sera parrainé par deux membres du Conseil d’Administration qui le rencontreront pour analyser sa formation, son expérience et son activité actuelle. Il n’est donc pas nécessaire de proposer vous-même un parrain. Les décisions du Conseil d’Administration sont souveraines et sans appel.

Haut du formulaire

Bas du formulaire